

Bourg en Bresse, le 22 JUIL. 2016



Chères Mesdames, Chers Messieurs,

PATRICK CHAIZE

SÉNATEUR DE L'AIN

MAIRE DE VONNAS

Je fais suite au courrier du 23 juin 2016, par lequel vous appelez mon attention sur la ratification de l'accord économique et commercial entre l'Union Européenne et le Canada, dit CETA.

J'ai bien noté les différents éléments dont vous m'avez fait part à ce sujet et vous en remercie. J'ai relevé aussi l'inquiétude qui est la vôtre et en mesure les raisons.

Elément de contexte à ajouter depuis la réception de votre correspondance, la Commission européenne a soumis le 5 juillet au Conseil, sa proposition de signature du CETA.

Bien que son service juridique ait conclu que l'accord relevait de la compétence exclusive de l'Union Européenne (ce qui sous-entend une ratification uniquement par le Conseil et le Parlement européen), la Commission a pris acte de l'opposition de nombreux Etats membres et décidé de proposer la signature du CETA en tant qu'accord « mixte ». Il sera donc soumis au vote de l'ensemble des Parlements nationaux.

La Commission a néanmoins également proposé son application provisoire, c'est-à-dire après la ratification par le Conseil et le Parlement européen, mais avant le « feu vert » des Parlements nationaux. Or, si cette application provisoire est juridiquement possible, elle serait politiquement incompréhensible. L'impératif démocratique exige que le CETA ne puisse être appliqué qu'à la suite de la consultation des Parlements nationaux.

.../...

...



Le calendrier prévu à ce stade est le suivant :

- approbation de la proposition de la Commission par le Conseil d'ici le mois de septembre au plus tard ;
- signature de l'accord par le Conseil lors du prochain sommet Union Européenne – Canada, prévu en octobre ;
- ratification par le Parlement européen avant fin 2016 ;
- application provisoire à partir de janvier 2017, pour ce qui concernerait les seules compétences communautaires ;
- ratification par les Parlements nationaux à partir de 2017. Ils devraient en effet être saisis au titre des compétences nationales et se prononcer sur l'ensemble de l'accord.

Formellement, l'Assemblée nationale et la Haute Assemblée devraient être saisies d'un projet de loi de ratification portant sur l'intégralité du CETA dans le courant de l'année prochaine, et l'ensemble du texte de l'accord devrait être annexé au projet de loi. Il est nécessaire et légitime que l'entrée en vigueur des dispositions relevant des compétences nationales soit conditionnée à la ratification par les Parlements européens.

Telles sont les informations que je suis aujourd'hui en mesure de vous apporter.

En vous assurant de toute ma vigilance sur ce dossier dont je mesure l'importance pour notre pays, je vous prie d'agréer, Chères Mesdames, Chers Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Patrick CHAIZE

Mesdames et Messieurs les membres du collectif
STOP TAFTA de BOURG EN BRESSE
Chez Attac Bourg en Bresse – Hôtel « Le temps des Cerises »
19 avenue de la Victoire

01000 BOURG EN BRESSE